

# Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Note du 8 février 2022

## Vaccination des enfants et adolescents ayant développé un PIMS

Dans son avis du 11 juin 2021, le COSV avait recommandé de ne pas vacciner les enfants et adolescents ayant développé un PIMS (ou MIS-C, *Multisystem inflammatory syndrome in children*) à la suite d'une infection SARS-CoV-2 « au vu de la réaction inflammatoire aberrante à l'égard du virus et de l'absence de littérature scientifique sur la vaccination anti-Covid-19 pour cette population ». **Le COSV souhaite aujourd'hui ajuster sa position face aux nouvelles données disponibles, et en particulier face aux constats suivants :**

- 1) **A ce jour, aucun cas d'un 2<sup>ème</sup> PIMS après un premier cas n'a été rapporté dans la littérature.**
- 2) **Une réinfection à la suite d'un PIMS est possible** ; des cas de Covid-19 modérés à distance de l'épisode de PIMS ont notamment été rapportés. Ce constat renforce le bénéfice et la sécurité d'une vaccination chez ces sujets.
- 3) Dans une étude conduite sur plusieurs centaines d'enfants ayant développé un PIMS puis ayant été vaccinés (Etats-Unis, Suède, Uruguay, Royaume-Uni, Pays-Bas, Turquie), **aucun cas de rechute inflammatoire à la suite de la vaccination n'a été observé.**<sup>1</sup>

Face à ces nouvelles données, les recommandations évoluent progressivement en Europe. C'est le cas notamment de RITA<sup>2</sup>, d'un groupe d'experts belge (Janvier 2022), ainsi que de la PRES<sup>3</sup> (décembre 2021). Dans la mesure où les bénéfices d'une vaccination anti-Covid-19 pour les enfants et adolescents ayant développé un PIMS dépassent les risques théoriques de rechute inflammatoire, **le COSV recommande la vaccination des sujets répondant aux critères cumulatifs suivants, proposés par le COPIL PIMS France :**

- Les sujets ayant récupéré leurs fonctions cardiaques normales
- Les sujets sans syndrome inflammatoire documenté par une CRP normale à une reprise au décours du PIMS
- Les sujets dont le PIMS est survenu après une infection et non une vaccination. Pour les sujets ayant contracté une réaction hyper-inflammatoire (« pseudo-PIMS ») après une vaccination (<2 mois), la vaccination doit demeurer contre-indiquée et le cas doit être rapporté aux centres de pharmacovigilance/l'ANSM.

### **La vaccination de ces sujets devra se faire dans les conditions suivantes :**

- Les enfants et adolescents ayant contracté un PIMS suite à une infection SARS-CoV-2 devront recevoir un nombre d'injections équivalent aux adultes ayant fait une infection avant ou au décours de leur schéma de primo-vaccination, selon les règles en vigueur actuellement<sup>4</sup>, et selon les recommandations du COSV du 18 juin 2021.
- Le délais à respecter avant l'injection d'une dose de vaccination sont les suivants : 3 mois après le PIMS, à l'exception des sujets ayant un traitement par immunoglobuline polyvalente, pour lesquels ce délai est allongé à 6 mois.

---

<sup>1</sup> Hoste L, Van Paemel R., Haerynck F., Multisystem inflammatory syndrome in children related to Covid-19 : a systemic review, *Eur J Pediatr*, 2021 Jul; 180(7): 2019-2034

<sup>2</sup> European Network – Patients with Rare Immunological Disorders

<sup>3</sup> Pediatric Rheumatology European Society

<sup>4</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_61\\_precisions\\_campagne\\_vaccinale.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_61_precisions_campagne_vaccinale.pdf)